

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Avenant Convention groupement de commande Service
Commun des Carrières Souterraines**

**Date de convocation :
Le 28 mars 2025**

Présents :

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Carole PETIT – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Henri MOREL donne pouvoir à Alexis DUCHESNE
Marc GODEFROY donne pouvoir à Didier DUFOUR
Véronique PAUWELS donne pouvoir à Marie-Laure LECHAT
Pierre BRUERE donne pouvoir à Rizlène HENNACH

**Nombre de Conseillers
Présents : 19**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

**Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00**

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

Vu la délibération D_2024_06_25_02 du 25 Juin 2024, portant sur l'autorisation de renouvellement d'un groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics et accords cadres entre les collectivités adhérentes au service commun des carrières souterraines

M. le Maire rappelle à cette occasion, qu'afin d'assurer la prévention du risque lié aux cavités souterraines, les 11 communes concernées par ces exploitations souterraines (Faches-Thumesnil, Lesquin, Lezennes, Loos, Ronchin, Seclin, Templemars, Vendeville, Wattignies, Villeneuve d'Ascq et Lille) ont créé, au cours de l'année 2018, le Service commun des Carrières Souterraines, en lien avec la Métropole Européenne de Lille

(MEL). Une convention a ainsi été signée par l'ensemble des parties en date du 1er juin 2018.

Pour rappel, ce groupement de commande permet de lancer les 4 marchés publics suivants :

- création et entretien de puits d'accès, et réalisation de travaux en carrière souterraine (mise en peinture, consolidation, comblement suite à un effondrement..)
- la levée de géomètre et le scan 3D la recherche de vide par les méthodes géophysiques;
- la recherche de vide par méthodes géotechniques

Dans le cadre de la préparation d'un plan pluriannuel d'investissement de la prévention du risque lié aux cavités, il apparaît que les montants des marchés consacrés à la recherche de vide par méthodes géophysiques ou par méthodes géotechniques ont dû être réévalués.

Aussi, pour répondre au besoin réel de chacun des membres adhérents au service commun des carrières souterraines, il est nécessaire de revoir l'enveloppe financière totale allouée aux deux thématiques concernées.

Il est proposé en conséquence la signature d'un avenant à la convention de groupement de Juin 2024, caractérisé par :

- Reconnaissance microgravimétrie pour un montant total réévalué à 3 600 000 € TTC sur 4 ans pour l'ensemble du groupement
- Recherche de vides par sondages et passage caméras pour un montant total réévalué de 4 800 000 € TTC sur 4 ans pour l'ensemble du groupement

Chaque partie de la convention est responsable de la bonne exécution des marchés publics passés par le groupement de commande. L'avis que le Service Commun des Carrières Souterraines pourra rendre dans ce cadre sera purement consultatif.

Le coût de ces différents marchés est supporté directement par les communes ou la MEL

Compte tenu du travail de recherche, de recensement et de prévention effectué sur le territoire lezannois par le service des carrières souterraines depuis sa création, la connaissance historique de la présence des carrières souterraines de Lezennes, des fonds documentaires et techniques disponibles et de leur précision, le coût d'investissement prévisionnel pour le budget communal est estimé à 40 000 € sur 4 ans.

Des financements sont mobilisables pour chacun des lots, notamment le Programme d'Actions pour la Prévention des RISques liés aux CAVités (PAPRICA) pour lesquels des dossiers de demande de financement à 50 % des montants HT des investissements engagés seront déposés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER le projet d'avenant à la convention de groupement de commandes entre les communes adhérentes au service commun des carrières souterraines
- AUTORISER Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de groupement de commande, ci-annexée ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 03 AVR. 2025

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication 03 AVR. 2025